

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 37
Nombre de représentés : 7
Nombre d'absents : 20

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE NEUF MAI à 17 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul, après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph SINIMALE, Président.**

Secrétaire de séance : Mr Gilles HUBERT

OBJET

AFFAIRE N° 2016_026_CC_3
Arrêté communautaire du projet de PDU

Nombre de votants : 44

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
26 avril 2016

- le compte rendu du conseil communautaire sera affiché au plus tard le : 17 mai 2016

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mr Jean-Marc AURE - Mme Gislaine BASQUAISE - Mme Kelly BIMA - Mme Josie BOURBON - Mme Sylvie COMORASSAMY - Mme Mélissa COUSIN - Mme Jocelyne DALELE - Mme Yveline FAIN - Mr Erick FONTAINE - Mme Audrey FONTAINE - Mme Magalie GADO - Mr Jean-Marc GAMARUS - Mr Erick GANGAMA - Mme Anaïs HERON - Mr Henry HIPPOLYTE - Mme Lynda HOARAU - Mme Patricia HOARAU - Mme Michèle HOARAU - Mr Gilles HUBERT - Mme Karine INFANTE - Mme Paulette LACPATIA - Mme Isabelle LATCHIMY - Mme Eve LECHAT - Mme Patricia LOCAME-MACHADO - Mr Philippe LUCAS - Mme Françoise LAMBERT - Mr Jean-Claude MAILLOT - Mme Sabrina MARAPA - Mr Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE - Mr Cyrille MELCHIOR - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mr Khaled MOUSSADJEE - Mr Claude MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY - Mr Thierry ROBERT - Mr Guy SAINT-ALME - Mme Nadine SEVETIAN - Mr Joseph SINIMALE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mr Benoit ALCINOUS - Mr Harry AUBER - Mme Jasmine BETON - Mr Laurent BRENNUS - Mr Jocelyn DE LAVERGNE - Mr Patrick FLORES - Mr Yves Franco FUTOL - Mme Firose GADOR - Mr Marc-André HOARAU - Mme Magalie LAHISAFY - Mr Jean-Marie LASSON - Mr Thierry MARTINEAU - Mr Armand MOUNIATA - Mr Emile PAJANIAYE - Mme Armande PERMALNAICK - Mr Olivier SAUNIER - Mr Emmanuel SERAPHIN - Mme Geneviève SEVAGAMY - Mme Sandra SINIMALE - Mr Yoland VELLEZEN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mr Fayzal AHMED-VALI procuration à Mr Jean-Claude MAILLOT - Mme Sonia BAPTISTE procuration à Mme Nadine SEVETIAN - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Karine INFANTE - Mr Olivier HOARAU procuration à Mr Gilles HUBERT - Mme Laurence LOUGNON procuration à Mme Lynda HOARAU - Mme Dalila MAHE procuration à Mme Paulette LACPATIA - Mr Daniel PAUSE procuration à Mme Yveline FAIN

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016

AFFAIRE N° 2016 026 CC 3 : ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE DU PROJET DE PDU

Le Président de séance expose :

Le Président expose :

La présente note de lecture est accompagnée de plusieurs pièces jointes :

Le rapport « projet de PDU », document principal lui-même accompagné de son « Évaluation environnementale ». L'évaluation du PDU de 2007, le diagnostic, les scénarios, le Schéma Directeur Intercommunal Vélo mis à jour et le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée. Ces documents sont remis à titre informatif, seul le document principal et son évaluation environnementale étant soumis à l'avis formel du Conseil communautaire. Les documents sont consultables en séance.

En forte augmentation, la mobilité est devenue l'une des clés du développement de la société et une question cruciale pour l'avenir de notre territoire. C'est la mobilité qui permet aux usagers d'accéder aux équipements, à l'emploi et à l'ensemble des aménités urbaines. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent offrir les meilleures conditions de mobilité pour tous, tout en maîtrisant les nuisances causées par la croissance rapide de la demande en déplacements.

L'enjeu n'est plus seulement d'optimiser l'offre de transport collectif existante (Nouveau Kar'Ouest), mais de mieux anticiper les besoins futurs et la demande de déplacements en lien direct avec le projet de territoire (armature urbaine du SCoT, Ecocité,...).

Pour répondre à ces objectifs, le nouveau PDU comprend 34 actions réparties dans 7 thématiques. Le plan d'action représente un investissement de 172 M€ sur 10 ans, toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

Historique de la démarche PDU

Février 2014 : Lancement de la démarche

Septembre 2014 : Validation du diagnostic et des objectifs en COPIL et en commission Services Publics ;

Septembre 2015 : Choix du scénario en commission Services Publics sur la base du retour des partenaires ;

Mars 2016 : Validation du projet de PDU en COPIL.

L'ambition du projet de PDU

Le PDU repose sur les objectifs fixés par la loi : diminuer le trafic automobile, développer les transports publics, l'usage du vélo et de la marche à pied, faciliter l'accessibilité, ...

Le scénario retenu en septembre 2015 est pragmatique, accordant une grande place aux transports publics et à l'aménagement urbain en lien direct avec le SCoT.

7 thèmes pour 34 actions

Le PDU est organisé autour de 7 thèmes :

- Articuler transports et aménagement urbain
- Accompagner le développement des transports collectifs

- Créer un réseau cyclable
- Maîtriser la circulation automobile en optimisant l'accessibilité
- Mettre en cohérence la politique de stationnement
- Adapter le transport de marchandises à la ville
- Accompagner le développement des pratiques éco-mobiles

De manière à territorialiser et rendre le PDU plus opérationnel, 34 fiches actions ont été déclinées en précisant la nature des projets, le coût, le phasage dans le temps les possibilités de cofinancement et la répartition des maîtrises d'ouvrage.

Les principales actions du PDU

Le socle du PDU repose sur les actions-phares suivantes :

- La mise en place des Zones d'Aménagements et de Transition vers les Transports

Véritable outil commun au PDU, au SCoT et aux PLU, la ZATT est un espace de référence organisé autour d'un pôle d'échanges important. Dans ce cercle de 500 m de rayon, le TCO et ses partenaires s'engagent à concentrer les moyens et les projets pour faire ville autour de trois thématiques : la mobilité, la densité d'habitat et la dynamique économique et servicielle.

- La restructuration du réseau Kar'Ouest.

A la faveur du nouveau contrat de Délégation de Service Public, le TCO met en place le Nouveau Kar'Ouest (NKO). Plus de fréquences, plus de voyageurs, de nouvelles lignes, une nouvelle organisation pour attirer une plus large clientèle dans le transport collectif.

- La création d'Itinéraires Privilégiés (IP) représente la plus grande part du budget PDU,

Véritable armature du transport collectif dans l'ouest, ce projet de création de couloir bus vient en appui de la restructuration du réseau pour permettre aux bus de s'affranchir de la congestion et de garantir les temps de parcours.

- La constitution d'un véritable réseau cyclable.

Le développement de la pratique du vélo passe par le déploiement d'infrastructures dédiées et sécurisées. En complément, le TCO prévoit la mise en place des services complémentaires (stationnement, bi modalité bus-vélos, jalonnement, événements, carte des itinéraires,...).

Évaluation du projet de PDU

Évaluation financière

Globalement, le projet de PDU est chiffré à 172 M€.

Cette estimation s'entend toutes maîtrises d'ouvrage et cofinancements confondus.

Les participations qui figurent dans le projet seront à discuter avec les partenaires lors de la mise en œuvre.

Évaluation environnementale

Le PDU a fait l'objet d'une évaluation de ses impacts sur l'environnement tout au long de son élaboration.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette démarche a permis d'enrichir le contenu des actions visant à limiter les nuisances des transports sur l'environnement.

Évaluation en termes de trafics

Le PDU mène à des reports modaux intéressants par rapport au scénario fil de l'eau :

A l'horizon 2027, en parts modales mécanisées :

- pour l'automobile : 70% (dont 5% de covoiturage) avec le PDU contre 85% au fil de l'eau ;
- pour les transports collectifs : 10% avec le PDU contre 5% actuellement et 4% au fil de l'eau.

Bilan et suites à donner

L'ensemble des partenaires ayant pris part à l'élaboration du nouveau PDU adhèrent au projet et il est à noter que le projet constitué est très consensuel et en parfaite adéquation avec les documents d'orientations de la Région d'une part (Schéma d'Aménagement Régional, Schéma Régional des Infrastructures) et les documents réglementaires du TCO d'autre part (élaboration conjointe du PDU, du Plan Climat Energie Territorial, et du SCoT).

Avant son approbation, le PDU sera soumis au circuit suivant :

- Validation du projet de PDU en Commission Service Public du 1er avril ;
- Validation du projet de PDU en CCP du 21 avril 2016 ;

- Arrêt du projet de PDU en Conseil Communautaire du 09 mai 2016 ;
- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) du 16 mai au 16 août 2016 (3 mois) ;
- Enquête publique de mi-septembre à mi-octobre 2016 ;
- Débats en commission services publics et en CCP courant novembre 2016 ;
- Approbation du PDU en conseil communautaire (dernier conseil 2016 ou 1er conseil 2017).

A reçu un avis favorable en Commission de coordination et de propositions du 21/04/2016.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ARRÊTER** le projet de Plan de Déplacements Urbains 2017 – 2027 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces dispositions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le **13 MAI 2016**
Le Président de séance
Joseph SINIMALE
Président

